

## **LE STATUT DE LA MONNAIE ET DES INSTITUTIONS DE SA GESTION EN ECONOMIE DE RENTE : ILLUSTRATION PAR LE CAS ALGERIEN**

Ahcène **AMAROUCHE\***

### **Résumé**

La question du statut de la monnaie est l'une des plus ardues de la science économique. Evacuée ou remise au centre de l'analyse par les théories orthodoxes, elle reste de statut indéfini. Sa caractérisation par les théories de la régulation comme forme institutionnelle fondamentale du capitalisme ne lève que partiellement l'ambiguïté : son rapport à la valeur est récusé ou occulté. Pourtant, c'est dans sa fonction de réserve de valeur qu'elle traduit la nature du capitalisme, un régime d'économie où joue à plein la loi de l'accumulation. Par analogie, l'économie de rente, qui est un régime d'économie où n'opère pas la loi de l'accumulation, est aussi celui où la fonction de réserve de valeur de la monnaie est évacuée, altérant ce faisant son statut théorique. Dans le prolongement, se trouve aussi altéré le statut des institutions de sa gestion (Banque centrale et Trésor). L'argumentaire est développé à travers les statistiques monétaires relatant les fondamentaux de l'économie de l'Algérie, où croissance et accumulation se trouvent dissociées.

**Mots clefs :** Monnaie, institutions, Pouvoir, Economie de rente, Banque centrale, Trésor.

**Classification Jel :** E58, H61, P52

### **Introduction**

Tout type d'économie est le produit d'institutions – sur lesquelles l'économie agit en retour dans un processus perpétuel d'interactions. Par institution nous entendons ici « la cristallisation d'un rapport social en la forme stabilisée d'expression des intérêts en présence dans un état donné de production et de répartition des richesses »

---

\* Professeur, Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSSEA – ex INPS), Alger.

(Amarouche, 2010, p. 146). De ce point de vue, les institutions ne sont pas seulement des « contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines [mais] un ensemble de règles, de lois, de normes de comportements, de conventions, de codes de conduite [...] » (North, 1993, p. 361) qui ont un rapport lointain avec l'intentionnalité ou la volonté des sujets individuels. Car, comme le dit N. Boukharine à l'adresse de Böhm-Bawerk, « [...] la volonté individuelle est déterminée à chaque moment par les résultantes déjà obtenues des rapports de volontés des différents sujets [...] » (Boukharine, 1972, p. 47) ; ce en quoi ces rapports transcendent l'intentionnalité des sujets<sup>1</sup>. C'est cette propriété qui confère aux régularités constatées dans le fonctionnement de l'économie le caractère de lois objectives, quitte à ce que ces lois butent régulièrement elles-mêmes sur des obstacles qui en modifient et le contenu et la forme – quand surviennent les crises. Au demeurant, les crises ne doivent-elles pas être intégrées dans l'analyse comme des moments itératifs qui scandent les processus de croissance ? Tel est du moins le constat initial des théories de la régulation qui « font de la croissance et des crises, de leur variabilité dans le temps et dans l'espace la question centrale de l'analyse économique et rattachent ces phénomènes aux formes sociales en vigueur » (Boyer, 1986, p. 8) – ces formes se concrétisant dans autant de configurations institutionnelles qu'il y a de contextes différents. C'est dire si les institutions et les lois objectives ont partie liée en économie ! Mais cela ne signifie nullement que les lois et les institutions ont le même contenu concret en toutes situations.

Les théories de la régulation sont d'autant plus aptes à rendre compte de situations spécifiques qu'elles tiennent pour non pertinentes « un métadiscours sur l'organisation, indépendamment de tout contenu ou enracinement dans une quelconque réalité » (Aglietta, 1982, p. 111). Cela n'empêche pas d'établir des comparaisons heuristiquement significatives entre diverses situations si on prend soin toutefois d'en indiquer la portée et les limites. L'étude qui suit s'inspire de ces théories sans se conformer en tous points à leur

---

<sup>1</sup> Analysant l'évolution de la pensée de North qui serait passée d'une forme de néolibéralisme à une hétérodoxie néo-institutionnelle tout en conservant l'idée d'intentionnalité dans sa définition des institutions, Benoît Prévost relève le paradoxe suivant : « en tant qu'artefacts permettant de maîtriser (plus ou moins) l'environnement naturel, les institutions constituent un environnement qui, lui-même, échappe par partie aux hommes » (Prévost, 2010).

schéma explicatif pour tenter de rendre compte d'une réalité particulière-celle de l'économie de l'Algérie que nous qualifierons, à la suite de nombreux auteurs, d'économie de rente. L'analyse est menée à partir de l'*institution* monnaie que nous s'interrogèrent sur le statut théorique, sur les fonctions et sur la place et le rôle des institutions de sa gestion dans ce type d'économie. La question qui est au cœur de l'étude consiste à se demander si le dinar algérien a tous les attributs de la monnaie pour le mettre en condition non seulement de *normer* les relations entre les divers secteurs et sphères de l'économie du pays, mais aussi, et plus fondamentalement, d'assurer la reproduction économique et l'accumulation productive. L'hypothèse à la base de l'étude, formulée à partir de l'observation des faits qui signalent un marasme pesant dans tous les secteurs de l'économie hors secteur pourvoyeur de rente, est qu'il n'en est rien, le dinar ne jouant le rôle d'un actif monétaire que dans la sphère de la répartition, en prise directe sur les revenus qui ont la rente pour origine.

Ainsi que nous le verrons, la problématique centrale de l'étude est celle du blocage de l'accumulation en économie de rente en dépit des satisfécits répétitifs que les organismes multilatéraux (FMI, Banque Mondiale)<sup>2</sup> accordent à l'Algérie pour ses performances en matière de croissance. A la base de cette assertion, nous postulons que régime d'accumulation et régime de croissance ne se confondent pas dans ce type d'économie qui, pour être en accord formel avec les principes et lois qui gouvernent le marché depuis sa libéralisation, ne peut pourtant être défini comme une économie monétaire de production au sens de Keynes, mais comme une économie monétaire de (re)distribution. La croissance, fût-elle partiellement tirée par l'agriculture comme c'est le cas depuis les années 2000, apparaît certes dans les comptes nationaux libellés en monnaie locale, mais elle est pour l'essentiel l'expression de l'accroissement des réserves de change du pays résultant d'une conjoncture internationale favorable à la revalorisation des biens pourvoyeurs de rente – le pétrole et le gaz.

En conséquence, ce n'est pas tant de crises du régime d'accumulation que l'on devrait parler en référence au marasme dans lequel sont plongés les pays à économie de rente comme l'Algérie dès que la rente vient à se raréfier, mais d'inadéquation entre régime d'accumu-

---

<sup>2</sup> Voir par exemple le rapport du FMI d'avril 2009 intitulé : Algérie, consultation de 2008 au titre de l'article IV.

lation et régime de croissance ; le premier présentant en principe une cohérence d'ensemble (en termes sociotechniques) pour générer un surplus à même de l'alimenter en ressources, le second tirant ses ressources d'une rente d'origine externe au premier. Il est même douteux qu'on puisse parler valablement de régime d'accumulation comme concept adéquat à l'étude de ce type d'économie. Nous en faisons donc usage ici par défaut, en l'absence d'une expression substitutive au contenu approprié, apte à rendre compte en termes monétaires de la reproduction économique et de ce qu'elle implique de reproduction sociale. Car s'il n'est pas théoriquement pertinent de parler d'accumulation, on ne peut nier qu'il y ait en pratique reproduction –y compris élargie– sur base de rente, des conditions matérielles, sociales et morales d'existence et des rapports sociaux qui leur sont associés.

C'est à cette problématique-là que renvoient en dernière analyse la question du statut et des fonctions du dinar algérien dont nous discuterons tout au long de cette recherche. Nous postulerons donc, pour les besoins de l'analyse, que le dinar ne jouit du statut de monnaie qu'en tant qu'il est adossé aux réserves de change du pays en lesquelles se présente d'emblée la rente que, dans le sillage des théories de la régulation, on peut à bon droit élever au rang de forme institutionnelle spécifique à ce type d'économie. Encore ne lui assurent-elles pas toutes les fonctions – singulièrement celle de réserve de valeur, la plus en lien avec le processus de reproduction/accumulation. Cela est en parfait accord avec la nature de l'économie de rente dans la mesure où le procès de valorisation du capital qui est à la base de l'accumulation lui est exogène.

L'étude est structurée en deux sections :

Dans la première section, intitulée : *Nature et fonctions de la monnaie : des ambiguïtés conceptuelles aux blocages institutionnels de l'accumulation*, le cadre analytique sera précisé sous l'angle du rapport de la monnaie à l'accumulation pour ensuite examiner le rapport du dinar algérien à la rente. Nous partirons de l'idée selon laquelle il existe un lien fort entre le dinar et la rente pour introduire à l'étude de la gestion de la rente à travers la Banque d'Algérie et le Trésor.

Dans la deuxième section intitulée : *La Banque d'Algérie et le Trésor : lieux de pouvoirs non institutionnalisés de gestion de la rente*,

nous traiterons des institutions de gestion du dinar en tant qu'elles sont non pas seulement les instruments de la politique économique du gouvernement – ce qu'elles sont de fait dans tous les pays du monde – mais les instruments d'une redistribution de la rente. En cela, elles sont l'enjeu de pouvoirs que nous qualifierons de non institutionnalisés en ce sens qu'ils ne ressortissent pas au système politique formel codifié par les lois et règlements en vigueur dans le pays.

## **SECTION I : NATURE ET FONCTIONS DE LA MONNAIE : DES AMBIGUITES CONCEPTUELLES AUX BLOCAGES INSTITUTIONNELS DE L'ACCUMULATION**

La théorie de la régulation à laquelle nous faisons référence dans la présente étude a vu le jour en France dans le contexte de la crise de la pensée critique (marxiste et keynésienne) du libéralisme économique apparue au milieu des années 1970. Tout en s'appuyant sur les travaux de Marx et de Keynes dont elle cherche à réaliser une synthèse originale, elle se développe sur le double constat suivant :

1. L'incapacité apparente du marxisme à intégrer le nouveau paradigme du capitalisme, porté par le fordisme sous la forme d'un mode particulier de *management* des processus productifs et de la force de travail, dont la principale caractéristique est une transformation telle du rapport Capital-Travail qu'il donne naissance à un régime de croissance soutenu à partir de la fin de la seconde guerre mondiale ;
2. L'incapacité apparente du keynésianisme à intégrer dans son schéma explicatif les nouvelles formes de crise du capitalisme, où se conjuguent des taux élevés d'inflation et de chômage en situation de récession qui frise la dépression.

Si la question de départ, qui inspire les auteurs de ce courant, est celle « des conditions qui assurent *ex post* la viabilité d'un processus d'accumulation par nature soumis à des déséquilibres, à des contradictions et à des conflits » (Boyer, 2002, p 128), ils en vinrent rapidement, avec la crise du fordisme apparue à la fin des années 1970, à envisager « la coexistence d'une pluralité de formes de capitalisme » (id. p. 129) qui se déclinent en fonction de la variété des modes de régulation et des architectures institutionnelles. Sur l'exemple des Etats-Unis et de la France, les auteurs ont pu ainsi établir un parallèle entre les trajectoires économiques où deux régimes d'accumulation diffé-

rents s'appuyaient sur la diversité des formes institutionnelles pour aboutir à des dynamiques de croissance similaires.

La variété des situations décrites renvoyant aux formes institutionnelles, ce concept prend une place prépondérante dans les traitements de la problématique annoncée qui se différencient en fonction des processus historiques dont ils rendent compte. Forme institutionnelle spécifique du rapport Capital-Travail, le rapport salarial a d'abord constitué l'axe autour duquel ont gravité les explications concernant la pluralité des formes de capitalisme. Mais « des comparaisons systématiques des institutions nationales du travail [ayant] fait apparaître une grande et persistante variété des configurations [...] qui ne sont pas sans relation avec la diversité du rapport salarial (Boyer, 2002, p. 149), certains chercheurs ont opéré un « basculement de la hiérarchie entre rapport salarial et régime monétaire » (ibid).

Si, du point de vue de la théorie de la valeur, ce basculement ne semble en aucune façon justifié dans le cas des pays à économie monétaire de production, il nous a semblé qu'il pouvait rendre compte en revanche de la spécificité de l'économie de rente comme nous essaierons de le montrer dans les pages qui suivent sur l'exemple de l'économie algérienne.

## **1. Monnaie et économie monétaire de production**

Certains auteurs accordent une importance prépondérante à la fonction d'unité de compte dans la définition de la monnaie. J. Blanc écrit à ce sujet : «*En définitive, la fonction de compte exprime l'emploi d'une unité abstraite qui ne présuppose ni attache physique préalable, ni valeur préexistante à la monnaie*» (Blanc, 2000, p. 29). D'autres associent à la fonction de paiement l'idée de confiance (inhérente à leurs yeux au concept de monnaie). M. Aglietta développe une théorie de la monnaie fondée sur la confiance dont il distingue deux types : la confiance méthodique – qui procèderait « de la répétition des paiements [...] et du règlement des dettes » – la confiance hiérarchique – qui procèderait de « l'autorité politique [en tant que celle-ci] a le pouvoir de garder ou de changer les règles monétaires » (Aglietta, 2007, pp. 33-34). De fait, et ainsi que le montrent les études portant sur la crise monétaire dans la Russie postsoviétique (Motamed-Nejad, Ould Ahmed, 2007, p. 47), la fonction d'unité de compte, qui survit à la crise monétaire, semble revêtir effectivement pareille importance.

Cependant, ni la fonction de compte, ni la fonction de paiement ne suffisent à définir la monnaie en économie de marché pour autant que celle-ci s'entende comme économie monétaire de production – ou régime capitaliste – plutôt que comme économie réelle d'échange<sup>3</sup>. Car la question se pose de savoir, concernant la première fonction, ce que l'on compte et, concernant la seconde, ce qui motive les paiements. Chez les deux premiers auteurs précités, le souci (explicite chez l'un, implicite chez l'autre) est de récuser l'idée d'un quelconque rapport de la monnaie à la valeur ; ce qu'ils ne peuvent évidemment pas faire avec la fonction de réserve de valeur ne serait-ce qu'en considération de sa dénomination. Keynes, pour qui la monnaie est un actif quelconque doté d'une propriété particulière (celle de la liquidité, c'est-à-dire de la réduction à zéro des coûts de conservation de la richesse exprimée en cet actif et de la possibilité de le transformer à tout moment en une autre richesse) ne niait aucunement quant à lui la fonction de réserve de valeur de la monnaie et la possibilité qu'un crédit puisse exister en une autre richesse durable que la monnaie papier ou la monnaie scripturale dès lors que «*Cette richesse elle-même est prise comme étalon*» (Keynes, 1977, p. 230) ; ce qui indique chez l'auteur de la *Théorie Générale* une conscience vive du rapport de la monnaie à la valeur – la fonction de la monnaie étant de provoquer des comportements sans que la monnaie elle-même constitue directement une valeur.

Au demeurant, l'histoire économique, pour autant du moins qu'elle est resituée dans le complexe de rapports sociaux en devenir dans chaque groupement humain, montre bien que l'apparition de la monnaie est concomitante de celle des marchandises – donc de la valeur. Que, sous le régime de l'économie de marché moderne et au vu de l'aboutissement de l'évolution du fait monétaire, la valeur s'exprime d'emblée et sans transition dans la monnaie comme abstraction est une chose qu'il serait absurde de nier. Mais le terme abstraction est à prendre ici au sens de mode d'existence de la quintessence des phénomènes.

Nous soutiendrons que la fonction de réserve de valeur est la fonction primordiale en économie monétaire de production (par opposition à l'économie de rente) dont le principe fondateur n'est qu'en

---

<sup>3</sup> Sur la distinction entre économie monétaire de production (optique keynésienne) et économie réelle d'échange (optique néoclassique), voir Barrère (A), 1983.

apparence celui de l'échange : car, passée la phase commerciale du capitalisme, celui-ci se mue en un mode de production – système de rapports économiques monétisés où joue à plein la loi de l'accumulation. La raison qui fonde cette assertion peut être rendue comme suit : le concept même d'accumulation (comme processus) renvoie à la durée -donc au décalage dans le temps entre la transformation de la monnaie en marchandise (A-M) et de la marchandise en monnaie (M-A) ; laps de temps durant lequel la monnaie ne fait pas que conserver la valeur des marchandises existantes objet de l'échange marchand mais intègre la valeur de nouvelles marchandises, créée au cours du processus de production (Marx, 1969) et destinée en partie à l'accumulation. De ce point de vue, J. Blanc à tort de définir la fonction de réserve de valeur comme la «*Stabilité de la monnaie évaluée<sup>4</sup> par rapport à d'autres éléments : niveau général des prix, étalon métallique, devises étrangères*» (id. p. 33). Comme son nom l'indique, elle opère un report de valeur d'un procès de production à un autre, ce qui est le propre de l'accumulation.

Ce cadre analytique étant défini, quel statut et quelles fonctions sont associés à la monnaie en économie de rente ? L'argumentaire que nous voudrions développer ci-après peut se résumer comme suit : tant le statut que les fonctions de la monnaie se trouvent altérées dès lors que celle-ci ne sert que subsidiairement d'instrument de l'accumulation. Le cas de l'Algérie servira à illustrer notre propos.

## 2. La monnaie comme institution...

La monnaie est donc, des cinq formes institutionnelles fondamentales du capitalisme<sup>5</sup>, «*la plus englobante*» (Boyer, 1986, p. 48) non pas seulement parce qu'«*elle définit un mode de connexion entre unités économiques*» (ibid), ce qui découle de ses fonctions proprement économiques, mais parce que, «*dans une société où les individus sont séparés en ce sens qu'ils ne se reconnaissent aucun devoir de solidarité, la protection contre la privation des conditions d'existence résulte de la polarisation sur un objet que tous acceptent*» (Aglietta, 2007, p.21). Cet objet est la monnaie. Elle représente un

---

<sup>4</sup> Notons que tout en récusant le concept de valeur, l'auteur ne peut s'empêcher d'en employer positivement la forme verbale pour en nier l'existence.

<sup>5</sup> Ces cinq formes institutionnelles sont, dans la Théorie de la Régulation : le rapport salarial, le régime de concurrence, la monnaie, l'insertion internationale et l'Etat.

mode d'existence du lien social et jouit, à ce titre, de la confiance de tous les acteurs (individus ou groupes) et pas seulement de ceux d'entre eux qui ont un rôle économique (agents économiques au sens de la théorie orthodoxe). D'un point de vue strictement économique, on peut dire, à la suite de M. Aglietta (Aglietta, 2007, p. 38), que la monnaie est autoréférentielle si on entend par là, non le fait qu'elle ne réfère qu'à elle-même, mais le fait qu'elle réfère au potentiel productif de l'espace où elle opère en tant qu'il détermine la nature, la composition et le volume des transactions à l'intérieur de cet espace et entre cet espace et les autres espaces où opèrent d'autres monnaies ; tous éléments qui dépendent étroitement du mode d'organisation de la production, du niveau de la productivité des facteurs qu'il permet et du régime d'accumulation en œuvre. En principe, les transactions à l'extérieur de l'espace font intervenir le taux de change entre la monnaie nationale<sup>6</sup> et les monnaies étrangères, lequel taux varie en fonction de l'évolution de variables réelles et monétaires induite par la croissance (le repli) de la production et de l'investissement domestiques ainsi que par les capacités d'absorption de capital du pays (Thirlwall, 1988). Mais dans le cas des pays à économie de rente où la monnaie nationale n'est pas convertible, les monnaies étrangères opèrent, dans les échanges extérieurs, en lieu et place de cette dernière, ce qui suppose que ces pays disposent de réserves de change à hauteur des besoins en importations. Ces réserves augmentent en proportion de la croissance des exportations des biens pourvoyeurs de rente, laquelle se traduit sans transition dans la croissance du PIB nominal tout en étant sans effet sur l'accumulation – c'est-à-dire sur la capacité du système productif à produire un surplus et à l'intégrer dans le procès de valorisation du capital.

### 3. ... Et le dinar comme monnaie.

Les réserves de change constituent alors *«la garantie de toute la masse monétaire (en dinars) [...] en possession des agents économiques (Etat, entreprises, ménages)»* (Banque d'Algérie, 2009), ce qui réduit à néant les attributs du dinar comme monnaie autoréférentielle telle que définie ci-dessus. La confiance en la monnaie nationale s'érode pour ne plus apparaître que sous la forme de monnaie imposée

---

<sup>6</sup> Pour autant du moins que l'espace économique se confonde avec le territoire de la nation.

par l'autorité (confiance hiérarchique au sens de M. Aglietta). Si les réserves de change viennent à manquer (ou à se réduire substantiellement), la croissance s'en trouvera affectée, préluant à une crise des paiements extérieurs d'autant plus grave que le pays se sera préalablement endetté pour alimenter l'appareil productif en inputs ou pour approvisionner la population en biens de consommation. Une situation similaire a conduit l'économie de l'Algérie à l'effondrement dans les années 1980, alors que le système productif en formation n'avait pas, loin s'en fallait, atteint le point de non retour à partir duquel il pouvait se reproduire sur ses propres bases—c'est-à-dire enclencher un véritable processus d'accumulation, base sur laquelle le dinar aurait pu se doter des attributs de la monnaie autoréférentielle. Il n'en a rien été parce que le système d'économie (et les institutions en lesquelles il se présentait) était fondé sur la rente entendue non seulement comme revenu immédiatement disponible<sup>7</sup>, mais aussi comme catégorie économique structurant les pratiques et les comportements sociaux<sup>8</sup>.

Le dinar n'en est pas moins une institution (dans la double acception de ce concept) dans la mesure où il est mobilisé comme monnaie de facto (acception positive) et de jure (acception normative) dans les transactions domestiques. La volonté des autorités politiques de l'instituer comme monnaie exclusive en dépit de ses faiblesses, s'est traduite dans l'interdiction par la loi de l'usage d'instruments de paiement autres que la monnaie Banque Centrale sans que celles-ci ne se rendent compte qu'elles condamnaient ce faisant le développement de la monnaie scripturale, plus en phase avec la pratique du crédit à la base des économies modernes : contre toute logique, la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit dispose en effet dans son article 9 (devenu article 7 dans l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 portant même objet) : «Il est interdit à quiconque d'émettre, de mettre en circulation ou d'accepter :

---

<sup>7</sup> Ne nécessitant donc pas un *détour par la production* pour le créer, ni un *détour par le marché* pour le réaliser.

<sup>8</sup> Nous avons parlé ailleurs à ce sujet d'esprit de rente – concept fondé par analogie avec le concept d'esprit de clan forgé par Ibn Khaldûn. Voir sur ce sujet notre thèse de doctorat d'Etat, op. cit.

- Tout instrument *libellé en dinars algériens*<sup>9</sup> destiné à servir de moyen de paiement au lieu de la monnaie nationale<sup>10</sup> ;
- Toute obligation à vue au porteur non productive d'intérêts même<sup>11</sup> libellée en monnaie étrangère ».

On ne peut mieux illustrer l'idée de confiance imposée, à la base de l'institution dinar !

Le dinar, unité de compte et moyen de paiement mais pas monnaie de réserve : tel est le statut atrophié de la monnaie nationale, pourtant supposé traduire la souveraineté du pays (Pascallon, de Laulanie, 1971).

Allons plus loin dans cette analyse : en tant que monnaie dotée des attributs de confiance, le dinar n'assurerait pas seulement contre la privation des conditions d'existence : il aurait permis aussi d'« homogénéiser et [de] normer les secteurs [et d'] assurer la cohérence d'ensemble de structures hétérogènes » (Calvet et Di Ruzza, 1989) pour alimenter en ressources le procès d'accumulation en vue d'accroître les capacités productives du pays. Tel n'est évidemment pas le cas dans la mesure où lui fait défaut la fonction de réserve de valeur.

Beaucoup d'auteurs algériens ont abordé la question du statut du dinar sans jamais aller au bout de la logique de leur propre raisonnement pour conclure au fait que le dinar ne remplit pas toutes les fonctions de la monnaie pour jouir du statut plein et entier de monnaie. Exception à la règle, Ahmed Henni qui, après avoir donné une caractérisation de la monnaie dont il ressort «*qu'elle hiérarchise les acteurs [...] à des fins d'avances en capital*», affirme que dès les années 1970-1971, «*la mobilisation des ressources va cependant se faire non pas par des circuits monétaires de génération de capital, mais par la transformation monétaire d'un produit (le pétrole) qui va jouer le rôle de capital*» (Henni, 1987, pp. 10-11). Cette formulation plutôt ambiguë est néanmoins précisée quand l'auteur ajoute : «*Cette neutralisation<sup>12</sup> de la monnaie nationale dans l'activité publique inter-*

---

<sup>9</sup> C'est nous qui soulignons. Cette aberration ne semble pas avoir été relevée par les analystes qui n'y ont donc pas vu l'expression institutionnelle de la limite théorique du statut monétaire du dinar.

<sup>10</sup> Celle-ci s'entendant donc implicitement comme la seule monnaie fiduciaire.

<sup>11</sup> Donc aussi (et surtout !) en monnaie nationale. Notez que la formulation renvoie en négatif à la prééminence des monnaies étrangères sur la monnaie nationale.

<sup>12</sup> C'est nous qui soulignons.

*ne de formation de capital s'accompagne d'une suractivité dans la formation de capital par les particuliers»* (ibid.)<sup>13</sup>. L'auteur désigne par suractivité les pratiques informelles qui aboutissent à l'accumulation de signes monétaires entre les mains des particuliers. Pour échapper à tout contrôle et à toute imposition, les signes monétaires passent effectivement de mains en mains sous la forme exclusive de monnaie Banque Centrale dont le poids dans la masse monétaire est, en comparaison d'autres pays, extrêmement élevé. Mais il n'y a pas que l'économie informelle qui est en cause dans la neutralisation du dinar dans l'économie : d'autres facteurs interviennent dont nous nous proposons d'explicitier le rôle à partir des données de la Banque d'Algérie (Cf. tableau en annexe).

Si donc, comme toute monnaie, le dinar algérien est une institution qui jouit de la confiance des acteurs, c'est une confiance toute relative que le change au noir sur un marché informel des devises (devenu lui-même une institution) tend à réduire à la portion congrue. Il n'en garde pas moins un pouvoir libérateur plus grand sous sa forme de monnaie Banque Centrale que sous toutes ses formes scripturales non pas tant à cause des restrictions légales ci-dessus évoquées, mais en raison des nécessités propres à l'économie de rente. Ce n'est là un paradoxe qu'en apparence : l'hypertrophie du secteur informel associé à cette dernière est cause que l'essentiel des transactions se conclut par des règlements en espèces à la fois pour échapper au fisc, et pour échapper aux lourdeurs bureaucratiques d'un système financier qu'aucune autorité n'a réussi à réformer. Economie informelle, change au noir, lourdeurs bureaucratiques du système financier et faiblesses de la monnaie scripturale renvoient directement ou indirectement à l'insuffisant développement du crédit, lequel est symptomatique de l'incapacité de l'économie du pays à adopter un régime de croissance à base d'accumulation. Si le change au noir met en cause la confiance dans le dinar comme monnaie nationale autoréférentielle, les transactions en espèces pour des montants aussi élevés que ceux mis en jeu dans l'économie parallèle<sup>14</sup> mettent en cause la monnaie de crédit comme forme de capital, source d'accumulation.

---

<sup>13</sup> L'auteur développe tout au long de l'article un point de vue selon lequel la monnaie nationale joue un rôle de « transformateur des revenus en capital privé » dans une économie globalement administrée.

<sup>14</sup> Il est courant que des transactions portant sur des dizaines, voire des centaines de millions de dinars se fassent en monnaie sonnante et trébuchante à l'insu du fisc.

## SECTION II : LE TRESOR ET LA BANQUE D'ALGERIE : LIEUX DE POUVOIRS NON INSTITUTIONNALISES DE GESTION DE LA RENTE

### 1. Les institutions de gestion de la monnaie : une ambivalence fondamentale

Parmi les institutions les plus pérennes de l'Etat, le Trésor public, dont le rôle économique a certes évolué au cours du temps, mais dont la nature –comme configuration institutionnelle du pouvoir central – n'a pas changé depuis la haute antiquité. Aussi est-ce souvent sous les régimes autoritaires les plus centralisateurs que le Trésor connaît ses heures de gloire dans chaque pays. *«C'est un fait historique que le Trésor public, non sans certaines continuités avec les réformes financières tentées dans les tous derniers temps de la monarchie, s'est constitué, renforcé et affirmé d'abord sous le Consulat et l'Empire, puis avec la Restauration, pendant le Second Empire enfin, c'est-à-dire sous des régimes politiques qui n'étaient pas, au sens premier du terme, démocratiques»* écrit Olivier Feiertag (Feiertag, 1997, p. 265) au sujet du Trésor français dont il dit que c'est *«un objet politique»* (ibid). Objet politique, il l'est en effet puisque la raison d'être même du Trésor (dans tous les pays) est de collecter l'impôt (expression s'il en est de la souveraineté) pour ensuite en affecter la somme à des usages politiquement ciblés, dont ceux destinés à assurer la pérennité de l'Etat par la reproduction du politique – c'est-à-dire des rapports de pouvoir –au travers des institutions existantes.

Un rôle similaire est joué par la Banque Centrale, bien que celle-ci, au contraire du Trésor public, soit d'existence plus récente tout en étant de nature moins directement politique.

La naissance de la Banque Centrale est intimement liée à la pratique du crédit à l'Etat dans sa version libérale, c'est-à-dire au prêt comme capital privé porteur d'intérêt. Aussi a-t-elle gardé de sa genèse sinon une indépendance complète vis-à-vis de l'Etat, du moins une relative autonomie qui n'est pas sans poser un problème théorique quant à son statut –comme institution de gestion de la monnaie – et quant à son rôle dans la reproduction du politique. Sans être une banque privée, elle ne dispose pas moins des mêmes prérogatives que les

---

Ainsi en est-il des transactions sur des terrains à bâtir et sur des biens immobiliers dont les prix ne cessent de croître au demeurant sous la pression de la demande.

banques privées ; sans être une banque publique, elle ne jouit pas moins d'un rapport spécifique à l'Etat. Dès l'origine, la Banque d'Angleterre par exemple «*traite de manière privilégiée avec le gouvernement et seulement marginalement avec les marchands*» (Desmedt, 2007, p. 320). Elle devint donc le principal agent de création monétaire étant donné l'importance des crédits à l'Etat à une époque où les besoins de financement par la dette publique revêtaient un caractère d'urgence à cause de la guerre avec la France. Mais ce ne fut pas là son unique fonction monétaire puisque, progressivement, elle en vint à jouer le rôle de banque des banques et de prêteur en dernier ressort pour, ensuite, obtenir le monopole de création de la monnaie fiduciaire. Le privilège d'émission qu'elle obtint du gouvernement ne pouvait la soustraire au contrôle de celui-ci, même si, juridiquement, elle jouissait de l'indépendance.

Bien que de création beaucoup plus récente (1913), le système américain de banques de réserve coiffées par la Federal Reserve (FED) devint en peu d'années «*le service public peut-être le plus important du monde*» (Fisher, 2004, p. 94). De statut ambivalent en raison même des vicissitudes de son histoire<sup>15</sup>, la FED partage ce privilège avec une institution publique : le Trésor, et une institution privée : Wall Street. Mais à la différence du Trésor, qui tient ses ressources, outre l'impôt, des emprunts publics, la FED apparaît plutôt comme un créancier que comme un débiteur de l'Etat pour son rôle dans l'achat de titres publics sans que son influence sur les décisions publiques soit à la mesure de sa fonction dans l'économie. Ce n'est qu'avec la libéralisation financière quasi-absolue des quatre dernières décennies que la FED acquit une autonomie telle, vis-à-vis du Trésor, que l'influence de son Président sur les décisions relevant des pouvoirs publics dans la régulation économique d'ensemble est devenue prépondérante sur celle du Secrétaire au Trésor. Profitant de l'effondrement du système des changes fixes en 1971-1973, elle invente<sup>16</sup> «*une politique monétaire sans ancrage nominal*»;[ce qui donna lieu

---

<sup>15</sup> Bien que, à l'origine, le système fédéral de réserve ne s'articulât pas sur une Banque Centrale même après 1863 où il acquit le caractère de *National Banking System*, il fut organisé autour d'une agence fédérale dépendant du Trésor - l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) – qui avait les caractéristiques d'une Banque Centrale tout comme la FED après 1913.

<sup>16</sup> L'expression est de Dominique Lacoue-Labarthe, Op. cit.

à] une volatilité accrue des taux d'intérêt, parfois accentuée par la politique de la banque centrale qui entre en conflit avec les objectifs des institutions de dépôt» (Lacoue-Labarthe, Doc. PDF non daté, p.13). On sait où cela a conduit depuis la crise des suppressions du milieu de l'année 2007 : à un risque d'effondrement de tout le système n'était l'intervention publique, d'une ampleur inégalée, sur les marchés financiers ; laquelle se solda par la prise de contrôle de l'Etat sur certaines des plus grandes banques des Etats-Unis en contrepartie de l'apport en argent frais pour les sortir de la banqueroute qui les menaçait. Ce fut pour ainsi dire la revanche du Trésor sur la FED en matière de pratique, et de la régulation sur la dérégulation en matière de principes dans la politique monétaire. La monnaie comme institution et les institutions de sa gestion se trouvaient de la sorte organiquement liées en toutes circonstances.

## **2. Places et fonctions respectives de la Banque Centrale et du Trésor dans l'édifice institutionnel en économie de rente.**

Les analystes qui traitent du rôle de la Banque Centrale (Banque d'Algérie depuis 1990) et du Trésor en Algérie ont l'habitude de distinguer deux sous-périodes dans l'expérience monétaire du pays depuis l'indépendance :

- Celle d'avant les lois libérales de 1990 (dont notamment la loi relative à la monnaie et au crédit) ;
- Celle inaugurée par cette batterie de lois.

La première est caractéristique de l'époque dite de l'économie administrée, la seconde de la transition à l'économie de marché. Il existe pourtant une invariante *systemique* entre ces deux périodes qui ne semble pas avoir suscité des interrogations chez les spécialistes algériens de la monnaie. Le statut du dinar, la place de la Banque d'Algérie (ou Banque Centrale d'Algérie) et du Trésor dans l'édifice institutionnel ainsi que leurs rôles respectifs dans la définition et la conduite de la politique monétaire s'en ressentent nécessairement. Cet invariant tient au fait que, dans les deux situations, l'économie algérienne reste une économie de rente : avant comme après les lois de 1990, ces institutions agissent comme agents de redistribution de la rente.

Sur le statut du dinar, nous avons déjà signalé, outre les limites que la loi sur la monnaie et le crédit lui assignent dans sa définition en tant

que monnaie, celles, théoriques, qui résultent de son incapacité à assurer la fonction de réserve de valeur. Reste à tirer les conséquences pratiques de cette situation sur le statut et le rôle des institutions de sa gestion. Nous ne parlerons pas ici des fonctions classiques dévolues dans tous les pays à ces institutions – privilège de battre monnaie dans le cas de la Banque d'Algérie, collecte de l'impôt dans le cas du Trésor entre autres – mais de la place de la Banque et du Trésor dans l'édifice institutionnel comme canaux de redistribution de la rente.

S'il paraît *tout naturel* à présent que la dépendance à l'égard du gouvernement «soit la caractéristique fondamentale de la Banque Centrale d'Algérie» (Pascallon, de Laulanie, 1971, p. 10) avant les lois de 1990, on pouvait s'attendre à ce que ce ne soit plus le cas après. Il n'en fut rien dans la pratique puisque le premier gouverneur de la Banque d'Algérie (par ailleurs proche conseiller auparavant du futur chef de gouvernement –Mouloud Hamrouche – initiateur des réformes de 1990) a été relevé *manu militari* de ses fonctions par un autre chef de gouvernement – Bélaïd Abdesselam – en 1992 alors que son mandat réglementaire de six ans n'était pas achevé<sup>17</sup>. Son successeur, proche collaborateur de ce dernier dans les années 1970, a été évincé à son tour de son poste en 2003 alors qu'éclataient au grand jour des affaires d'argent qui révélaient les carences de la Banque d'Algérie dans le contrôle avant agrément des banques privées algériennes et/ou dans la conformité de leur gestion aux règles édictées par elle après leur agrément. Les affaires de l'Union Bank (dirigée par le premier gouverneur de la Banque d'Algérie<sup>18</sup>), de Khalifa Bank<sup>19</sup>, de la BCIA etc. se sont toutes conclues par la dissolution de celles-ci et par l'inculpation de leurs dirigeants en laissant derrière elles un relent de malversation dans la gestion de la première institution monétaire du pays.

---

<sup>17</sup> Il est vrai que la période 1992-1995 fut particulièrement trouble aux plans politique, institutionnel, social et sécuritaire pour ne pas la mettre entre parenthèses dans l'évocation des réformes.

<sup>18</sup> Il n'est pas question ici de situer les responsabilités des uns et des autres dans la dégradation de la situation institutionnelle de la Banque d'Algérie ni dans les vicissitudes de la politique monétaire qu'on lui a fait assumer mais seulement de situer chronologiquement les faits pour les besoins de notre analyse.

<sup>19</sup> Dans le cas de cette banque, le gouverneur de la Banque d'Algérie lui-même est poursuivi, à tort ou à raison, pour collusion d'intérêts avec ses dirigeants.

Au plan réglementaire, si des changements significatifs ont été apportés à la loi du 13 décembre 1962 par la loi du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la modification de cette dernière par l'ordonnance du 27 février 2001 puis son remplacement pur et simple par l'ordonnance du 26 août 2003 «*ont porté un coup supplémentaire à [...] l'autonomie*» de la Banque d'Algérie (CNES, juillet 2007, p. 62). Cette perte d'autonomie résulte également de l'ajout de trois représentants de l'Exécutif dans la composition du Conseil de la Monnaie et du Crédit pour les porter à six sur dix contre trois sur sept auparavant (la Banque étant toujours représentée par le gouverneur et les trois vice-gouverneurs).

Le souci évident du gouvernement était de s'assurer la possibilité légale de recourir au financement bancaire des déficits budgétaires éventuels si les ressources du Trésor venaient à ne pas couvrir ses dépenses ; situation rendue possible par le mode de calcul de la fiscalité pétrolière (voir infra). La nouvelle loi réintroduit donc la possibilité pour l'Exécutif d'appliquer des mesures conservatoires pouvant aller «*jusqu'à suspendre l'une ou l'autre disposition de la loi pour s'accorder la facilité de financer son [le budget] déficit*» (CNES, op. cit. p. 63).

Côté Trésor, la situation est on ne peut plus paradoxale : alors que les statistiques monétaires indiquent des avoirs intérieurs nets en excédent sur les capacités d'absorption de l'économie depuis 2005 (cf. tableau en annexe), les lois de finances affichent parfois<sup>20</sup> un déficit budgétaire atteignant le seuil aberrant des 30% du PIB. Il s'agit évidemment d'un déficit fictif résultant de la décision du gouvernement de calculer la fiscalité pétrolière sur la base d'un prix estimé du baril de pétrole de 37 \$ quand celui-ci n'est jamais descendu en dessous des 47 \$ depuis 2005<sup>21</sup>.

A la différence de la Banque d'Algérie, le Trésor est une institution publique dont les recettes sont pré-affectées en sorte qu'il ne peut y avoir (en principe) de malversation dans leur gestion. Mais une partie substantielle des revenus pétroliers ne donnant pas lieu à imposition à cause de ce mode de calcul, la possibilité d'une affectation discrétionnaire de la différence (d'autant plus élevée que l'écart entre le prix

---

<sup>20</sup> Comme ce fut le cas pour les lois de finances de 2010, 2011 et 2012

<sup>21</sup> On se souvient qu'il a atteint 147 \$ en 2009 ! Avant 2000, le prix de référence du baril pour le calcul de la fiscalité pétrolière était de 19 \$.

effectif du baril de pétrole et son prix de référence est grand), en dehors de toute comptabilité publique, existe bel et bien. Indépendamment des effets pervers de ce mode de gestion des deniers publics sur l'économie et la société, c'est le statut même de l'institution Trésor qui se trouve ainsi passablement altéré, voire sérieusement dénaturé !

En matière de politique monétaire, les missions de la Banque d'Algérie ont paru pour le moins contradictoires. Reprenant à son compte la mission dévolue en son temps à la Banque Centrale d'Algérie de «*créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale*», la Banque d'Algérie s'est trouvée confrontée à des finalités concurrentielles consistant en :

- « la mise en œuvre de toutes les ressources productives » d'une part ;
- la stabilité de la valeur interne et externe de la monnaie » d'autre part.

L'une correspondait à l'objectif macroéconomique (et politique) de plein emploi, l'autre à l'objectif monétaire de stabilité des prix et du taux de change. Bien entendu, elle ne réalisa ni l'une ni l'autre de ces missions puisque le chômage est allé crescendo durant les années 1990 jusqu'à frôler le taux fatidique de 30% en 1997<sup>22</sup> alors que l'inflation (nourrie par des dévaluations successives du dinar puis par une dépréciation rampante sur le marché parallèle) a anéanti le pouvoir d'achat des ménages au moment même où ceux-ci perdaient en masse leur emploi. En dépit de la suppression dans l'ordonnance de 2003 de la proposition «en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays» de l'alinéa 1 de l'article 35 fixant les missions de la Banque, la politique monétaire que celle-ci a mise en œuvre depuis 2003, centrée sur la stabilité des prix à la consommation, reste singulièrement restrictive puisqu'elle «*évacue en partie du moins le taux de change*» (Ilmane, 2006, p. 77). Ceci est d'autant plus étrange que les réserves de change constituent *la garantie de toute la masse monétaire en possession des agents économiques (Etat, entreprises, ménages)* selon les termes mêmes du rapport de la Banque d'Algérie cité supra. Par une gestion passive du taux de change effectif réel consistant à le maintenir artificiellement constant

---

<sup>22</sup> 29,52% selon les statistiques de l'ONS (document PDF).

en jouant sur les proportions dans lesquelles les monnaies étrangères entrent dans le panier de devises de référence, la Banque ne fait que le déprécier en termes nominaux par rapport à celles de ces monnaies qui se seront appréciées. Selon la monnaie en laquelle s'effectuent l'essentiel des importations du pays (euro) ou celle en laquelle s'effectuent la quasi-totalité des exportations (dollar) qui s'apprécie, la Banque reporte une partie des hausses de prix à l'importation des produits de base non soutenus (blé, huile, sucre) sur les ménages ou réduit inconsidérément la contrevaletur dinars des recettes en devises du pays dans les comptes nationaux, cela a pour effet de déprimer le PIB nominal et de réduire la part des recettes budgétaires provenant de la fiscalité pétrolière. Depuis 2000, les autorités monétaires ayant plutôt cherché à maintenir inchangé le taux de change du dinar par rapport au dollar, on a assisté à une dépréciation d'autant plus forte du dinar par rapport à l'euro que ce dernier s'est fortement apprécié par rapport au dollar<sup>23</sup>.

La conséquence a été une dégradation du pouvoir d'achat des ménages (dont le « couffin » comporte de plus en plus des produits d'importation en provenance de la zone euro) en situation de faiblesse caractérisée des salaires nominaux<sup>24</sup>.

Que conclure des développements qui précèdent ? Que si, sur le plan institutionnel, la Banque Centrale présente déjà une certaine ambivalence en pays de vieilles traditions libérales où elle est réputée autonome sans être tout à fait indépendante du gouvernement, cette caractéristique se renforce dans les pays à économie de rente en dépit des efforts pour la libéralisation de l'économie. La raison en est que la Banque Centrale partage avec le Trésor les prérogatives de (re)distribution de la rente car les ressources de la Banque, comme celles du Trésor, ne sont que la contrevaletur dinars des recettes pétrolières et non une dette sur les agents économiques détenteurs de monnaie Banque Centrale.

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, la Banque d'Algérie tout comme le Trésor soient des enjeux de pouvoirs non institutio-

---

<sup>23</sup> Cette situation tend à s'inverser depuis 2008, sans doute à cause des effets importants de la crise financière internationale sur les pays de la zone euro plutôt que sur les pays de la zone dollar.

<sup>24</sup> Le salaire national minimum garanti (SNMG) est actuellement de 15 000 DA (soit un peu moins de 150 euros).

analysés en ce sens qu'ils ne leur sont pas dévolus par les lois et règlements du pays. C'est l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie qui dit d'ailleurs abruptement que : «le début du pouvoir c'est la banque»<sup>25</sup>. D'où, en Algérie, l'enjeu pour l'Exécutif de se soumettre cet autre centre du pouvoir que représente la Banque d'Algérie et de passer outre l'autorité du Trésor dans la gestion des deniers publics.

Quant à l'objectif de «créer et de maintenir [...] les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale» répété de loi en loi depuis celle du 13 décembre 1962 par laquelle a été créée la Banque Centrale d'Algérie, il n'est qu'une pétition de principe, confronté qu'il est à la réalité d'une croissance sans accumulation inhérente à l'économie de rente. Cette réalité est saisissante à l'examen de l'évolution des agrégats monétaires au cours de la dernière décennie.

### **3. L'évolution des agrégats monétaires, expression d'une croissance sans accumulation**

L'économie de l'Algérie est en butte à une incapacité institutionnelle à transformer en procès d'accumulation endogène la dynamique de croissance constatée ces dernières années parce que, comme par le passé, celle-ci est alimentée par la rente provenant de l'exportation des hydrocarbures ; laquelle est par nature comme par destination, un surplus non accumulable<sup>26</sup>. Ces ressources et leurs emplois étant libellés en devises étrangères (dollar, euro essentiellement), cette incapacité se reflète dans l'altération du statut et des fonctions du dinar d'une part (la fonction de réserve de valeur se trouvant la plus visée), du statut et des fonctions du Trésor et de la Banque d'Algérie d'autre part comme analysé dans les pages qui précèdent.

Le tableau en annexe indique l'évolution des principaux agrégats monétaires depuis 2001 sur la base des données de la Banque d'Algérie. On y constate que :

1. La masse monétaire M2 a été multipliée par plus de 3 entre 2002 et 2009, mais sa composition a, de façon non conventionnelle, radicalement changé : les avoirs extérieurs, qui ont été multipliés par 6,2 représentent à eux seuls plus que la masse monétaire M2 depuis 2004 (avec, en 2008, presque 1,5 fois M2) alors que les

---

<sup>25</sup> Le Quotidien d'Oran du 13 juillet 2003. Propos recueillis par El Kadi Ihsane.

<sup>26</sup> Sur le concept de surplus non accumulable, voir notre thèse de doctorat d'Etat.

avoirs intérieurs sont passés de positifs à négatifs depuis 2005 tout en étant multipliés par près de 3 entre 2002 et 2008 en valeur absolue (leur montant a fortement baissé en 2009 mais a retrouvé et dépassé son niveau de 2008 en 2010).

2. Si les crédits à l'économie ont été multipliés par 2,5 en termes courants entre le début et la fin de la période, les crédits à l'Etat sont passés de positifs à négatifs dès 2004 en suivant la même ligne d'évolution que les avoirs extérieurs.
3. Dans le même temps, la masse monétaire M1, qui représentait moins de 50% de M2 en 2002, en représente 76% en 2009 (revenue à 70% en 2010).
4. Enfin, si le pourcentage de la monnaie fiduciaire dans M2 est resté à peu près stable au cours de la période (autour de 22% sauf en 2009 où il est ramené à 19%), son montant n'en a pas moins été multiplié par 2,6 entre 2002 et 2009.

Quelle signification donner à ces chiffres ? L'augmentation dans la proportion indiquée de M2 en situation de faible inflation (sauf en 2008 et 2009)<sup>27</sup> renverrait-elle à la dynamique forte de croissance constatée au cours de la période en cause ? Que signifient les chiffres négatifs relatifs aux crédits intérieurs et aux crédits à l'Etat ? Quel sens revêt l'accroissement des avoirs à l'extérieur au point de représenter 1,5 fois M2 ? Enfin que signifie l'accroissement plus que proportionnel de M1 dans M2 ? Telles sont les énigmes qu'il conviendrait de résoudre pour comprendre le statut et les fonctions du dinar dans l'économie de l'Algérie.

Plusieurs indices montrent qu'il n'y pas de corrélation entre l'accroissement de M2 et la croissance économique affichée :

Le premier indice réside dans l'évolution contraire de la masse monétaire M2 et des crédits intérieurs. Certes, les deux principales composantes des crédits intérieurs eux-mêmes ont évolué en sens inverse l'une de l'autre – à savoir les crédits à l'économie (évolution positive) et les crédits à l'Etat. Mais :

- Bien qu'ayant presque triplé de volume (passés de 1 267 milliards à 3 268 milliards de dinars entre 2002 et 2010), les crédits à l'économie ne représentent que 40% de la masse monétaire M2 en 2010 contre 43,7% en 2002 ; signe que l'accroissement de la masse

---

<sup>27</sup> Voir dernière ligne du tableau en annexe.

monétaire est en déphasage avec les capacités d'absorption de l'économie et que cet accroissement ne reflète pas la dynamique de croissance à l'œuvre dans l'économie.

- Les crédits à l'Etat sont devenus négatifs pour un montant (en valeur absolue) six fois supérieur en 2010 par rapport à 2002. Le signe (-) indique que l'Etat est en surcapacités structurelles de financement de la dépense publique tous emplois confondus. On en conclut que malgré la mise en œuvre de trois programmes d'investissements en infrastructures économiques depuis 2003, investissements dont les coûts budgétés ont pesé lourd sur les finances publiques, les capacités d'absorption de l'économie restent très insuffisantes au regard des ressources budgétaires disponibles.

L'écart entre ces ressources (contre valeur dinars des réserves de change) et les capacités d'absorption de l'économie est à l'origine de la constitution de liquidités dormantes au niveau des banques primaires dont le montant à fin 2008 est estimé à plus de 4 000 milliards de dinars (Benachenhou, 2008) soit 57,5% de la masse monétaire M2 pour la même année. Autrement dit, la masse monétaire M2 réellement mobilisée est de l'ordre de 3 000 milliards de dinars (soit 42,5 % des réserves de change).

Cette situation résulte en premier lieu de l'importance des avoirs extérieurs nets (ou réserves de change) – de l'ordre de 10 000 milliards de dinars à fin 2008 et de 12 000 milliards en 2010. Ainsi que l'indique une note de la Banque d'Algérie, «Vu le processus de monétisation, l'agrégat avoirs extérieurs nets est la variable déterminante dans l'expansion monétaire de 2010, confirmant la tendance structurelle d'avant le choc externe de 2009» (Banque d'Algérie, 2010). Cette phrase en apparence anodine, que l'on retrouve dans maints rapports de l'Institut d'émission, est en réalité lourde de sens : elle signifie que le dinar n'est pas une monnaie autoréférentielle au sens défini précédemment dans la mesure où sa valeur ne lui est pas conférée par le potentiel productif national mais seulement par le niveau des réserves de change du pays. Sa convertibilité<sup>28</sup>, restreinte

---

<sup>28</sup> Pour rappel, la monnaie algérienne a connu trois régimes de change depuis l'indépendance du pays en 1962 : de la libre convertibilité, on est passé en 1963 à un contrôle de change strict avec cotation du dinar en référence au franc français (qui avait cours dans le pays jusqu'en avril 1964), puis à l'or, puis à un panier de devises avec prépondérance du dollar. Depuis le début des années 1990, c'est un

aux seules opérations commerciales depuis que le pays s'est engagé dans la transition à l'économie de marché, n'est pas, contrairement à l'avis de certains auteurs, une entorse aux lois de l'économie et à l'orthodoxie monétaire mais une mesure conservatoire en phase avec la nature de l'économie –i-e l'économie de rente. Aussi, il n'est pas étonnant que le « plaidoyer pour une convertibilité totale du dinar » (Benouari, 2005) dont la presse nationale se fait régulièrement l'écho dans le sillage de la libéralisation économique, n'ait eu aucun succès auprès des autorités du pays qui semblent être plus au fait des réalités de l'économie que ces économistes soudainement acquis aux arguments du marché.

Le second indice réside dans l'accroissement plus que proportionnel de M1 dans M2. De 49% en 2002, M1 est passée à 71% de M2 en 2008. Si l'on s'en tenait à l'idée courante selon laquelle le degré de monétisation de l'économie se reflète dans l'expansion ou le repli de M2 défini comme la base monétaire par la Banque d'Algérie (2006), on conclurait à tort au développement de la monnaie de crédit. Tel n'est pas le cas si l'on raisonne sur la masse monétaire mobilisée. Celle-ci est de l'ordre de 3000 milliards de dinars seulement en 2008<sup>29</sup> et constituée pour plus de 50% par la monnaie Banque Centrale. Cette dernière étant, par essence, de la pure liquidité, ses fonctions se réduisent d'autant plus aisément à celles d'unité de compte et de moyen de paiement que le poids de la sphère informelle dans l'économie est important. Au demeurant, les ménages eux-mêmes, dont le taux de bancarisation est très faible en comparaison des taux enregistrés dans les pays développés (de l'ordre de 30% seulement selon les données du CGAP et de l'AFD<sup>30</sup> en 2006), contribuent par leur préférence pour la liquidité avérée<sup>31</sup> à la prégnance de la monnaie fiduciaire sur la mo-

---

régime de flottement administré qui prévaut, la cotation restant arrimée à un panier de devises où sont fortement représentées les monnaies des pays auprès desquels l'Algérie effectue l'essentiel de ses importations (franc français, deutch mark notamment et aujourd'hui l'euro).

<sup>29</sup> Seule année pour laquelle nous disposons de données chiffrées concernant le montant des surliquidités bancaires.

<sup>30</sup> CGAP : Consultative Group to Assist the Poor ; AFD : Agence Française de Développement.

<sup>31</sup> En 2008, le Gouvernement a pris l'initiative d'une loi interdisant les paiements en espèces pour des sommes supérieures à 50.000 DA (soit un peu moins de 500 euros). Cette loi est restée lettre morte ainsi que son amendement de 2009 portant le montant minimal à 500.000 DA (soit un peu moins de 5 000 euros !).

monnaie scripturale. Dans ces conditions, on peut se demander si la Banque d'Algérie est à même de réaliser l'une de ses missions statutaires qui est « de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie <sup>32</sup>».

## **Conclusion**

Nous avons tenté de montrer dans ce qui précède quels rôles jouent la monnaie et les institutions de sa gestion en économie de rente sur l'exemple de l'Algérie.

Bien que la rente se présente d'emblée sous la forme monnaie, elle y apparaît comme un revenu immédiatement disponible qui ne requiert pas de la monnaie le même statut qu'en économie monétaire de production, ni ne mobilise toutes les fonctions reconnues à celle-ci dans ce type d'économie. Les agrégats monétaires qui, comme la monnaie elle-même, ont toute l'apparence de catégories universelles, fournissent pourtant, à l'analyse, une lecture différente des réalités qu'ils représentent en chiffres. Ceux-ci indiquent certes une évolution positive de la situation macroéconomique du pays qui se reflète d'ailleurs dans une croissance cumulative du PIB nominal. Mais on constate aussi l'existence de surliquidités bancaires qui résultent des capacités d'absorption de capital limitées de l'économie. Plus fondamental est la déconnexion de la croissance du processus d'accumulation que l'on peut aussi saisir à travers les mêmes données chiffrées dans la mesure où la faiblesse des crédits à l'économie dans la masse monétaire reflète les difficultés de financement de l'accumulation en situation de surliquidité des banques primaires et d'excédents de réserves de change du pays.

Dans ces conditions, aucune politique monétaire ne peut combler alors, le hiatus dont il a été question entre la croissance et l'accumulation et les institutions de gestion de la monnaie elles-mêmes sont réduites à n'être que des lieux de pouvoirs non institutionnalisés de (re)distribution de la rente à des fins de consommation.

La monnaie, tout comme les institutions de sa gestion n'en constituent pas moins des artéfacts qui, en économie de rente comme en économie monétaire de production, font partie de l'environnement

---

<sup>32</sup> Article 35 de l'Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 précitée.

économique et social. Cet environnement échappe en partie à l'action des hommes, fussent-ils investis d'un pouvoir étendu de décision.

### Références Bibliographiques

**Aglietta M, (2007).** «Universalité et transformations de la monnaie : la nature des crises monétaires». In *La monnaie dévoilée par ses crises, Volume II : Crises monétaires en Russie et en Allemagne au XXe siècle*, (sous la direction de Bruno Théret) Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

**Aglietta M& Orléan A, (1982).** «*La violence de la monnaie*», Ed. PUF, Paris.

**Amarouche A, (2006).** «*Etat-nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*», Thèse pour le doctorat d'Etat en économie, Institut National de la Planification et de la Statistique (INPS), Alger.

**Amarouche A, (2010).** «Quelle place pour les PME industrielles dans une économie libéralisée de rente, cas de l'Algérie », in *La PME algérienne et le défi de l'internationalisation* Ed. L'Harmattan, Paris ; (sous la direction de : André Joyal, Mohamed Sadeg, Olivier Torrès).

**Bank of Algeria, (2009).** « Bulletin statistique de la Banque d'Algérie, séries rétrospectives » 1964-2005.

**Bank of Algeria, (2010).** «Note de conjoncture, tendances monétaires et financières au second semestre 2010».

**Barrère A, (1983),** «Déséquilibres économiques et contre-révolution keynésienne », Ed. *Economica, Paris* ;

**Benachenhou A, (2008).** «*Pour une meilleure croissance*», Ed. Alpha, Alger ;

**Blanc J, (2000).** «*Les monnaies parallèles, unité et diversité du fait monétaire* », Ed. L'Harmattan, Paris.

**Boukharine N, (1972).** «*L'économie politique du rentier*», Ed. Etudes Documentaires Internationales (EDI), Paris.

**Boyer R, (2002).** «*Variétés du capitalisme et théorie de la régulation*», L'année de la régulation, n° 6.

**Boyer R, (1986).** « *La théorie de la régulation, une analyse critique* », Ed. Agalma/La Découverte, Paris.

- Calvet J & Di Ruzza R, (1989).** «Quelques hypothèses sur l'étude de l'inflation en période de crise», in *Crises et régulation*, Recueil de textes 1983-1989, GRREC, Université de Grenoble.
- CGAP, AFD, (Mission conjointe) (2006),** *Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis*, Rapport final ;
- CNES (Conseil National Economique et Social), juillet (2005).** *Regards sur la politique monétaire en Algérie*
- Desmedt L, (2007).** «Les fondements monétaires de la « révolution financière anglaise : le tournant de 1696», in *La monnaie dévoilée par ses crises, Volume II : Crises monétaires en Russie et en Allemagne au XXe siècle*, (sous la direction de Bruno Théret) Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris
- Djoudad R, (2008).** «Pourquoi la Banque d'Algérie reste-t-elle sourde à la détérioration du pouvoir d'achat des ménages?» *Le Quotidien d'Oran du 21 février*
- Feiertag O, (1997).** « Pour une histoire du Trésor public en France de la fin du Second Empire au début des années 1970», *Revue Recherches Contemporaines, n°4*
- Fisher I, (2004).** «*L'illusion de la monnaie stable (1927)*», Edition électronique réalisée à Québec à partir de l'Édition Payot de 1929
- FMI, (2007).** Rapport intitulé : *Algérie, questions choisies n° 07/61*, février
- FMI, (1998).** Rapport Algérie, *Stabilisation et transition à l'économie de marché ;*
- Henni A, (1987).** «*Monnaie, crédit et financement en Algérie*» (1962-1987), CREAD, éditeur.
- Ilmane M.C, (2006).** «Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004)», *Les Cahiers du CREAD, n° 75*
- Journal Officiel de la République Algérienne,** Lois et ordonnances
- Keynes J.M, (1977).** «*Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*», Ed. Payot, Paris
- Lacoue-Labarthe (D).** *Le système de réserve fédérale, banque centrale des Etats-Unis*, Encyclopedia Universalis
- Marx K, (1969).** «*Le Capital*», Ed. Sociales, Paris
- Motamed-Nejad R & Ould-Ahmed P (2007).** «Monnaie et pouvoir en URSS et en Russie».In *La monnaie dévoilée par ses crises, Volume II : Crises monétaires en Russie et en Allemagne au XXe siècle*, (sous la direction de Bruno Théret) Edition de l'Ecole des

Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris North (D.C), 1993, *Institutions, institutional change and economic performance*, Ed. Cambridge University Press

**Office National des Statistiques (ONS)** ; Statistiques économiques et sociales (Documents téléchargeables en PDF)

**Pascallon P & de Laulanie J.F, (1971)**. «L'expérience monétaire algérienne: du satellisme à l'indépendance monétaire». *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, Vol. VIII, n°1, mars 1971*

**Prévost B, (2010)**. «Douglass North : hétérodoxie néo-institutionnelle versus néolibéralisme ? Eléments pour un débat sur les réformes institutionnelles dans les PVD». *Revue de la Régulation, Capitalisme, institutions, pouvoirs, Premier semestre*

**Thirlwall A.P, (1988)**, «What is wrong with balance of payments adjustment theory? » *Royal Bank of Scotland Review (Edimbourg)*;

**Annexe:** Evolution des principaux agrégats monétaires

<b>Agrégats/Années</b>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>2 902</b>	<b>3 354</b>	<b>3 738</b>	<b>4 071</b>	<b>4 934</b>	<b>5 995</b>	<b>6 956</b>	<b>9 234</b>	<b>8 163</b>
Avoirs extérieurs net	1 756	2 343	3 119	4 180	5 515	7 416	10 247	10 886	11 997
Avoirs intérieurs nets	1 146	1 012	619	- 109	- 581	- 1 421	- 3 291	- 1 652	- 3 834
Crédits à l'Etat (nets)	579	423	- 21	- 933	- 1 304	- 2 193	- 3 627	- 3 483	- 3 511
Crédits à l'économie	1 267	1 380	1 535	1 780	1 905	2 205	2 616	3 086	3 268
<b>Monnaie (M1) dont :</b>	<b>1 416</b>	<b>1 630</b>	<b>2 161</b>	<b>2 421</b>	<b>3 168</b>	<b>4 234</b>	<b>4 965</b>	<b>7 089</b>	<b>5 639</b>
Circulation fiduciaire (hors banques)	665	781	874	921	1 081	1 284	1 540	1 778	nd
Dépôts à vue dans les banques	642	719	1 128	1 224	1 750	2 570	2 965	2 613	2 764
Dépôts au Trésor et aux CCP	109	130	158	276	336	379	460	553	735
<b>Quasi-monnaie</b>	<b>1 724</b>	<b>1 578</b>	<b>1 736</b>	<b>1 766</b>	<b>1 761</b>	<b>1 991</b>	<b>2 145</b>	<b>2 524</b>	<b>nd</b>
Indice des prix à la consommation	1,43	4,26	3,97	1,38	2,31	3,68	4,86	5,74	3,91

Source : Elaboré par l'auteur à partir des statistiques de la Banque d'Algérie pour les données monétaires et de l'ONS pour l'indice des prix à la consommation